

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 14 décembre 2020 à 19h20, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Physiquement :

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du règlement no 638 de taxation et tarification des services pour l'année 2021
- 3.0 Affectation budgétaire Covid-19
- 4.0 Affectation budgétaire Camion
- 5.0 Équilibrage du rôle 2022-2023-2024
- 6.0 Mandat à la SPA
- 7.0 Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation sur les animaux
- 8.0 Période de questions.
- 9.0 Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h20 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

4748-2020-12-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée.

4749-2020-12-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 638 – RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT les différents pouvoirs que la Loi sur les Cités et Ville accorde en matière de taxations et tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que pour obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations de la municipalité, il y a lieu d'adopter par règlement les différents taux de taxation et tarification pour les services pour l'année 2021;

Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett par rapport à l'article 13

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett vote contre

La conseillère au siège no. 5 Véronique Blais vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Ville de Waterville adopte le règlement # 638 sur la taxation et la tarification pour l'année 2021.



4750-2020-12-14 **AFFECTATION BUDGÉTAIRE COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu un montant pour pallier aux dépenses reliées à la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire réserver un montant pour d'éventuelles dépenses reliées à la pandémie pour 2021;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'affecter un montant de 100 000 \$ reçu pour la covid-19 à une réserve budgétaire à cet effet.

4751-2020-12-14 **AFFECTATION BUDGÉTAIRE CAMION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait l'achat d'un camion le 7 décembre 2020 et que celui-ci sera livré en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire réserver un montant pour financer cette dépense ;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'affecter un montant de 200 000 \$ à une réserve budgétaire pour le paiement du camion.

4752-2020-12-14 **ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la firme JP Cadrin et Associés, évaluateurs agréés offre à la Ville de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le rôle triennal 2022-2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat avec la MRC prévoit un rôle équilibré tous les 6 ans ;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à la Ville de Waterville de mandater l'évaluateur de son intention de procéder à une équilibrage non incluse dans l'entente avec la MRC ;

CONSIDÉRANT l'offre de JP Cadrin représente un montant de 29 246\$, payable sur 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité



D'accepter l'offre de la firme JP Cadrin et Associés pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le rôle triennal 2022-2023-2024 selon les modalités inscrites dans leur offre du 12 novembre 2020, pour un montant de 29 246\$ payable en trois versements, soit 19 600\$ en 2021 (sur 2 versements) et 9 646\$ en 2022.

4753-2020-12-14 **MANDAT À LA SPA**

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une offre de service de la part de la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service comprend la gestion des licences de chats et chiens, la gestion des chiens dangereux, le suivi des dossiers problématiques, la gestion des urgences et plus particulièrement un soutien aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles responsabilités en lien avec la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens nécessitera ressource dédiée à la gestion des animaux et des connaissances en comportement canin ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier la gestion des animaux à un organisme possédant les compétences et l'expertise nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite protéger ses citoyens en lien avec les chiens dangereux et assurer la quiétude lors de situations concernant les nuisances ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite encourager l'adoption d'animaux errants et/ou abandonnés ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement concernant les animaux no. 541 permet à la Ville de conclure une entente avec tout organisme pour l'application de la réglementation;

Par conséquent,

Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote contre

Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote pour

Le conseiller au siège no. 4 Gordon Barnett vote pour

La conseillère au siège no. 5 Véronique Blais vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par la conseillère Véronique Blais



Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service déposée en juillet 2020 par la Société protectrice des animaux de l'Estrie (SPA) pour la gestion des animaux et des licences au montant de 737 \$ par mois à partir du 1^{er} décembre 2020. L'offre de service étant augmentée à un taux de 3% par année jusqu'à son échéance le 31 décembre 2024;

D'autoriser la Directrice générale à signer les documents en lien avec l'acceptation de l'offre;

D'envoyer une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et à Madame Geneviève Hébert, députée provinciale.

4754-2020-12-14

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 42 du règlement concernant les animaux no. 541 mentionne que le conseil autorise ses officiers à appliquer le présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens mentionne qu'une municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus par la loi;

CONSIDÉRANT que les responsables de l'application des règlements doivent être nommés par le conseil municipal ;

Par conséquent,
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE nommer Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et Monsieur Justin Doyle, inspecteur en bâtiment et environnement comme fonctionnaires désignés pour l'application Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et à signer les documents légaux exigés par la loi.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19

Monsieur le conseiller Gordon Barnett, félicite la directrice générale pour son travail pour la réalisation du budget de façon autonome.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h51.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

